

Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 21 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Etaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, MM. Mèche, Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemerau, Lenepveu, M. Maheu, Mme Morice, M. Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : Mme Catherine à Mme Duquesne, Mme Collibeaux à M. Daligault et Mme Mourocq à Mme Desquesne

Excusés : /

Absents : Mme Blandeau, MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191021-19_01737-DE
Date de télétransmission : 24/10/2019
Date de réception préfecture : 24/10/2019

Nombre de délégués :		N° 8 / 8-1-4
- en exercice : 33	Date de la convocation : 15 octobre 2019	
- présents : 27	Date d'affichage de la convocation : 15 octobre 2019	
- votants : 30	Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture	
Secrétaire de séance	Objet : Opération « Petits déjeuners à l'école »	
M. Anckaert		

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Il est déployé dans l'ensemble des départements à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 (après une phase de préfiguration dans 26 départements entre mars et juillet 2019).

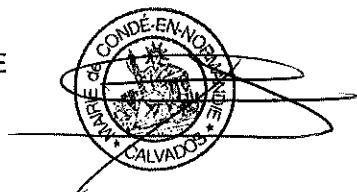
Entendu Madame Roelandt qui expose que cette opération est menée en lien avec un projet pédagogique porté par les enseignants et que le budget alloué par le ministère de l'éducation nationale à la collectivité est de 1 € par enfant par jour d'opération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place, à titre d'expérimentation, de l'opération « petits déjeuners à l'école » dans le Groupe scolaire Terre Adélie et aux écoles Fernand AUVRAY et Jules VERNE de Saint Germain du Crioult à compter du 4 novembre 2019 et ce jusqu'au 20 décembre 2019.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention afférente à cette opération ou tout autre document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 octobre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE



V.D